



ECOLE de **CINEMA**
ecole-cinema.ch

ATELIERS CINE JUNIOR

DEMANDE D'INSCRIPTION : ATELIERS CINE JUNIOR

INFORMATIONS SUR LE/LA PARTICIPANT(E)

Nom: _____ Prénom: _____

Date de naissance: _____ / _____ / _____ Garçon Fille

E-mail: _____

Téléphone: _____

REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom: _____ Prénom: _____

Lien de parenté: _____

Adresse: _____

Code Postal: _____ Ville: _____

E-mail: _____

Téléphone privé: _____

Téléphone professionnel: _____

Recommandation:

Assurance Responsabilité Civile (manipulation du matériel filmique)

CONDITIONS

Le document d'inscription est à envoyer par e-mail à: info@ecole-cinema.ch ou par courrier papier à l'adresse: EDUCASUISSE Conservatoire des Arts, des Sciences et des Lettres, 93 Av. De Châtelaine, CH-1219 Châtelaine/Genève, Suisse.

Un e-mail de confirmation sera envoyé à la réception des documents d'inscription.

L'inscription ne devient effective qu'avec le versement du coût total de l'atelier.

DATES DE STAGES - SAISON 2025-2026

CODE:

VACANCES DE OCTOBRE 2025

Du 20 au 24 octobre

VACANCES DE FÉVRIER 2026

Du 23 au 27 février

VACANCES D'AVRIL 2026

Du 13-17 avril

VACANCES D'ÉTÉ 2026

Du 13-17 juillet

Du 3 au 7 août

Du 20 au 24 juillet

Du 10 au 14 août

TARIFS

Stage collectif: CHF 390.- / un enfant inscrit

Rabais pour les familles: CHF 600.- / deux enfants inscrits d'une même famille

Dans le cadre du programme **Ciné Junior** auquel votre enfant participe, celui-ci sera amené à être filmé ou photographié lors de différentes activités.

Nous précisons que toutes les précautions seront prises afin que les images choisies ne portent pas atteinte à la réputation des élèves.

Je soussignée, père/mère de _____
(Nom/prénom de l'enfant), autorise que mon enfant soit filmé dans le cadre de Ciné Junior, la publication des photos et vidéos sur le site Internet et les réseaux sociaux de l'école ainsi que la distribution du court-métrage aux autres participants du stage.

Fait à _____, le _____

Lu et approuvé,

Signature du parent

ou du représentant légal _____

Conformément à la législation suisse en vigueur, aucune annulation n'est possible dans les 14 jours précédant un atelier. Un report sur une session ultérieure peut être demandé auprès du secrétariat.